

Avis d'expert

ETI et PME : le Cloud privé en 6 questions

Par Karim Oghi, Directeur Business Unit Infrastructure & Infogérance, Hardis Group

Malgré une certaine maturité, de nombreuses ETI et PME se posent encore un certain nombre de questions sur le Cloud privé. Idées reçues, réels enjeux, points de vigilance : 6 questions-clés pour mieux comprendre cette nouvelle façon de consommer l'informatique.

Le Cloud se résume-t-il à externaliser ses serveurs ?

Dans les grandes lignes, le Cloud peut se résumer à une externalisation des ressources informatiques auprès d'un tiers. Toutefois, la décision de « cloudiser » une partie de son infrastructure et de ses applications est un véritable projet informatique, qui nécessite d'être bien préparé en amont.

Sur le plan de l'intégration avec d'autres services ou applications, internes ou externes à l'entreprise, tout d'abord. Car sauf exception, une application suppose un dialogue entre différentes briques, afin notamment d'optimiser l'exploitation des données de l'entreprise. Sur le plan du réseau ensuite. Externaliser tout ou partie de son système d'information induit des échanges de données plus importants qu'auparavant avec l'extérieur. Il est donc indispensable de prévoir, en termes de débit et donc de coûts associés, les infrastructures de télécommunication suffisantes pour un fonctionnement optimal des applications distantes. Basculer vers des environnements Cloud ne s'improvise pas : mieux vaut donc démarrer par des applications peu critiques, afin d'en maîtriser les risques lors du basculement d'applications « cœur de métier ».

Y a-t-il un bon moment pour passer au Cloud ?

Pas plus que pour d'autres projets IT, il n'y a pas de « bon moment » pour basculer vers le Cloud, mais plutôt des facteurs déclencheurs. C'est le cas par exemple d'une nécessaire campagne de renouvellement des serveurs : vaut-il mieux investir dans de nouvelles machines, avec une mise à niveau des compétences techniques des équipes en charge de leur exploitation ? Ou basculer vers des infrastructures mutualisées, lesquelles, par nature, évoluent en permanence au gré des évolutions technologiques ?

La décision de basculer sur un Cloud privé peut également être prise à l'occasion du départ d'un collaborateur de la DSI (ingénieur systèmes, responsable de l'infrastructure...), d'une augmentation des plages horaires d'astreinte, ou encore lors d'un projet de conception ou d'achat d'une nouvelle application.

Plus généralement, c'est souvent une décision stratégique de recentrage sur le métier qui motive la démarche et sécurise le fait qu'elle soit conduite à son terme : quand les directions générales considèrent que la valeur ajoutée du système d'information et de l'équipe DSI réside dans sa capacité à accompagner le développement business plutôt qu'à administrer des solutions techniques et des applications.

Le Cloud fait-il perdre la maîtrise de son système d'information ?

Le risque de perte de contrôle de son système d'information en choisissant le Cloud n'existe que si la DSI interne ne se prépare pas à ce nouveau mode de fonctionnement. Au lieu d'exploiter elle-même les infrastructures informatiques, son rôle va évoluer vers un pilotage et un contrôle des nouveaux services et des prestataires qui les proposent. Ce qui signifie que le Cloud n'est pas forcément synonyme de réduction des effectifs IT de l'entreprise, mais plutôt d'évolution des compétences et missions des équipes de la DSI. Or, l'aspect RH est bien souvent négligé dans ce type de projets...

Le Cloud est-il moins cher qu'un SI interne ?

Contrairement à la plupart des contrats classiques d'infogérance, le Cloud tient ses promesses. D'une part, il fait réaliser des économies : les dépenses liées aux investissements de départ sont réduites drastiquement et réparties sur le long terme. Pour une PME, un Cloud privé est une excellente solution pour accéder à des services et technologies qu'elle n'aurait pas eu les moyens de financer, car nécessitant des investissements importants en infrastructures informatiques.

D'autre part, le Cloud apporte de la souplesse : une entreprise peut ainsi opter pour une solution à un instant T, et en changer quelques mois plus tard, parce que ses besoins ont évolué. Une liberté qu'il est difficile de prendre lorsque des investissements sur plusieurs années ont été engagés.

Enfin, et dans le cadre de la forte digitalisation des entreprises et du nombre croissant de projets informatiques, le Cloud permet à la DSI de gérer plus de projets à périmètre RH égal. Tout en profitant de l'expertise de son fournisseur, dont elle ne disposerait pas forcément en interne.

Et en termes de sécurité ?

Si des doutes ont pu naître dans les premières années, en matière de sécurité « pure » (vol, perte de données, protection contre les attaques en déni de service...), les moyens mis en œuvre chez les prestataires sont généralement bien supérieurs à ceux déployés par les clients eux-mêmes...

Aujourd'hui, les vraies questions à poser concernent principalement les solutions de sauvegarde et de restauration des données prévues, mais aussi de réversibilité. En d'autres termes, la capacité de l'entreprise à récupérer ses données pour les réintégrer dans une autre solution, en Cloud ou en interne. Et ces aspects doivent être contractualisés, et testés régulièrement.

Que faire de son helpdesk interne ?

C'est une question tout-à-fait légitime, surtout lorsque le prestataire propose lui-même sa propre hotline. Mais la réponse est tout aussi claire : le garder, dans la mesure du possible ! Car sur un plan fonctionnel, le helpdesk interne va pouvoir procéder au support de niveau 1, et répondre à des utilisateurs qui seront rassurés de s'adresser à un collaborateur de la DSI, qui connaît l'entreprise et son métier.

Si ce premier niveau ne suffit pas à résoudre le problème, le helpdesk pourra alors qualifier le dysfonctionnement et faire appel au prestataire. Moins nombreux et mieux qualifiés, les recours au prestataire seront ainsi moins coûteux pour l'entreprise.

A propos de Hardis Group

Créé en 1984, Hardis Group exerce le double métier d'éditeur de logiciels, et de société de conseil et de services IT qui accompagne ses clients dans la digitalisation de leurs services. Résolument différente, la société construit sa croissance, depuis sa création, sur une approche pragmatique et des valeurs de proximité et d'engagement fort tant auprès de ses clients que de ses collaborateurs : dirigeants fondateurs toujours à la tête de l'entreprise, 25% des salariés actionnaires, 100% des équipes en France.

Hardis Group intervient dans sept grands domaines : infrastructure et infogérance Cloud, développement et tierce maintenance applicative (TMA), conseil et aide à la MOA, décisionnel, logistique et transport (suite Reflex), outils de développement (Adelia Studio), externalisation de la paie (logiciel Saphyr).

Dans son rôle d'éditeur, Hardis Group intègre elle-même ses solutions ou s'appuie sur un réseau de partenaires. Ses consultants maîtrisent les principales méthodologies pour la réalisation de projets informatiques qualitatifs (ITIL, CMMi...).

En 2012, Hardis Group a réalisé un chiffre d'affaires de 54,7 M€. Le Groupe compte à ce jour plus de 2500 clients et 630 collaborateurs. Basé à Grenoble, Hardis Group dispose de quatre autres agences à Lyon, Paris, Lille et Nantes.

www.hardis.fr

Contacts presse

Anjuna
Elodie Cassar
elodie.cassar@anjuna.fr
Tel : +33 9 64 15 31 27
GSM : +33 6 80 53 82 94

Hardis Group
Hélène Leclercq
helene.leclercq@hardis.fr
Tél.: +33 4 76 70 98 41